

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-093

du 12 octobre 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » :

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

*Vu l'appel*

*Vu l'appel à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine,*

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1

Sont acceptés, dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets », le projet et le plan de financement comme suit :

Projet : Intensification du compostage individuel

Nature de la dépense	Dépenses prévisionnelles		Financements en € HT	
	Prix en € HT	Prix en € TTC	Région	HCC Autofinancement
Achat de 2000 composteurs	146 240 €	175 488 €	75 000 €	75 520 €
Achat de 2000 bioseaux	4 280 €	5 136 €		
Total €	150 520 €	180 624 €		

#### ARTICLE 2

Autorise la demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant le projet précité.

.....  
**ARTICLE 3**  
.....

La présente décision sera transmise à madame le sous-préfet d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 12 octobre 2023  
Le président,  
Pierre Chevalier

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Chevalier', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a landscape and a sun, surrounded by the text 'Communauté de Communes d'Ussel' and the year '2023' at the top. There are two small stars on either side of the central emblem.